

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE** **DU 9 DECEMBRE 2021**

La convocation du conseil municipal de Viriville datée du 2 décembre, adressée à chacun des conseillers municipaux afin de délibérer sur :

## **ORDRE DU JOUR :**

- APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
- AVENANTS MARCHE PUBLIC
- TE 38
- NOMS DE PLACES
- NOUVEAUX LOCATAIRES
- CONVENTION SNE
- DECISIONS MODIFICATIVES
- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de VIRIVILLE en session ordinaire.

## **Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Françoise SEMPE, Frédéric DELEGUE, Martine BENASSI, Laurence MARTENOT, Christian DEVILLE  
Brigitte BRUNAT, Brigitte BARET, Jérôme GAUCHET, Cédric BERRUYER, Jean Marie CHENAVAS, Isabelle FOIREST, Sylvette RAPP,  
Patrice TOURNIER, Edwige THIVIN

**Absents :** Séverine BAGUET, Pierre Olivier BOULARD, Luigi PENSATO Lucia TREILHOU, Anthony MASSON

**Pouvoirs :** PENSATO/SEMPE

**Nombre de votants :** 15

Mme le Maire accueille les membres du **Conseil Municipal des Jeunes** qui souhaite présenter leur travail porté sur trois dossiers, l'environnement, le patrimoine et l'aménagement du city stade.

Pour ce dernier il souhaite la création d'un parking à vélo et l'installation d'un tourniquet, mais aussi l'installation de panneaux d'information incitant à respecter les lieux. L'installation d'espaces verts disposant de bancs et d'arbres pour disposer de l'ombre.

Au sujet de l'environnement, une campagne de sensibilisation sera mise en place avec des panneaux d'information avec la mascotte "Naturisson", installation de poubelles sur les lieux publics avec explications sur la durée de vie des déchets et les dégâts qu'ils engendrent à l'environnement. Une nouvelle chasse aux déchets sera organisée ( la première ayant eu beaucoup de succès).

Pour la journée du patrimoine, le CMJ a décidé de préparer un jeu de piste afin de découvrir les trésors du village, au préalable un inventaire du patrimoine (pierre et vivant) sera réalisé.

Les membres du conseil municipal étaient ravis d'assister à leur présentation et leur souhaitent une bonne continuation.

Mme le Maire accueille Mr ANDRADE Pedro pour la présentation pour les travaux de la rue de la gare.

Ceux-ci débiteront le 24 janvier prochain, avec des travaux sur le réseau d'eaux pluviales, aménagement de parkings, nouvelle signalétique et végétalisation aux abords de la salle polyvalente.

Ces travaux permettront également d'avoir un trottoir respectant les normes pour les personnes à mobilité réduite jusqu'à l'abri bus qui sera également remis aux normes (quai mis à hauteur et sécurisation des passages piétons).

La commune possède les plans de cet aménagement qui sont disponibles pour consultation en mairie.

## Ouverture de la séance par Mme le Maire.

### **APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT :**

Accord à l'unanimité

### **AVENANTS MARCHÉ PUBLIC :**

Madame le maire signale au conseil municipal que dans le cadre des travaux de la rue de la gare, les lots 1 et 2 et le contrat de maîtrise d'œuvre, doivent faire l'objet d'avenants, pour notifier les tranches optionnelles de chaque lot.

Rappel :

Maître d'œuvre : Mr PEDRO ANDRADE : contrat notifié en 2016 pour un montant initial de 34 000 euros HT complété par l'avenant 1 de 2 626.45 euros ht.

Lot 1 : mandataire MOULIN BTP : chaussées, terrassements, réseaux humides

Lot 2 : mandataire ID VERDE : plantations, équipements urbains

Il est proposé :

Marché de maîtrise d'œuvre : avenant 2 d'un montant de 2 473. 55 € ht

Lot 1 : avenant 4 en plus-value de 27 868 € ht de la tranche optionnelle 1 et avenant 5 en moins value de 5 862 € ht de la tranche optionnelle 2

Lot 2 : avenant 1 en moins-value de 8 923 € ht de la tranche optionnelle 1 et avenant 2 en plus value de 2 665 € ht de la tranche optionnelle 2

Les 4 avenants sont l'objet de la présente délibération.

Les membres du conseil municipal doivent voter pour conclure ces avenants.

Accord à l'unanimité

### **TE 38 :**

#### **- TRANSFERT DE COMPETENCE IRVE**

Il est proposé de mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules électriques et hybrides rechargeables, par TE38.

Il est demandé de prendre une délibération pour transférer cette compétence au TE38, pour pouvoir ensuite choisir les différents types de travaux.

Accord à l'unanimité

#### **- EP RUE DE LA CHAPELLE**

Pour que TE38 lance la réalisation des travaux, il est nécessaire que la commune approuve le projet définitif avec ses modalités de financement et prenne acte de sa contribution prévisionnelle à cette opération.

Il est proposé un acompte de 30 % à l'émission de l'ordre de service de démarrage des travaux, puis un acompte de 50 % deux mois après et le solde à réception du décompte général et définitif.

Le montant total des travaux s'élève à 9 886 euros pour une participation par la commune de 6 975 euros.

Accord à l'unanimité

### **NOMS DE PLACES :**

La dénomination d'une voie ou d'un bâtiment public relève de la compétence du conseil municipal.

Dans une commune de – 2000 habitants, la dénomination d'une voie ou d'un lieu public ne doit pas obligatoirement faire l'objet d'une délibération, mais c'est vivement conseillé.

En revanche, le maire garde un droit de regard : le Conseil d'État a jugé, le 19 juin 1974, que « *le maire tient de ses pouvoirs généraux de police le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies et d'interdire celles qui seraient contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs* ».

Le juge administratif a également un pouvoir de contrôle sur les dénominations.

En règle générale, le nom choisi ne doit pas « *porter atteinte à l'image de la commune* », ni « *heurter la sensibilité des personnes* » et ne doit pas être de nature à provoquer un trouble à l'ordre public.

Et la dénomination d'un lieu public doit « *respecter le principe de neutralité du service public* ».

Il avait été proposé lors d'un précédent conseil les noms suivants :

- Place de la Chapelle de Grolée
- Place de la Mairie
- Place Marguerite De Nolly

Accord à l'unanimité

## **LOCATAIRES :**

- Différents travaux ont été effectués dans l'appartement au 33 place de l'église, appartement 1.

Il est de nouveau libre et en état pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Mr DUC GAVET Jérémy et Mme SCRAMONCIN Zoé ont déposé un dossier complet (les pièces administratives et cautionnaires).

Un état des lieux et une remise des clés seront effectués en fin d'année. Le montant du loyer proposé est de 468 euros.

Accord à l'unanimité

- L'appartement au 270 rue de la Guillotière est libre. Du fait de travaux en cours, le loyer proposé est de 100 euros par mois, pour un bail de 4 mois, proposé à Mr Lionel BRUNAT.

1 abstention

## **CONVENTION SNE :**

Madame le Maire annonce au conseil municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement,...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le préfet de l'Isère, rappellent les droits et obligations de chacun.

Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE en consultation.

Après avoir lu la convention, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Accord à l'unanimité

## **DECISIONS MODIFICATIVES :**

Il convient de prendre des décisions modificatives pour permettre le paiement des dernières factures de l'année, avant la clôture de l'exercice et à la demande du trésorier pour régulariser certains comptes :

COMPTES	OPERATIONS	MONTANTS EN EUROS
2135	35	12 500
2135	100	-12 500
2184	79	20
2184	25	-20
2135	100	3 865.20
2135	25	-3 865.20

Les comptes sont équilibrés. Accord à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- *proposition de racheter le bâtiment MEYNIER pour installer les services techniques afin de libérer de nombreux locaux communaux*

**FIN DE SEANCE : 21h00**

